



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le



ID : 063-256300187-20250703-2025_07_52-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
03/07/2025

Délibération
n° 2025-07-52

Date de convocation :
27/06/2025

Nombre de membres
en exercice : 89
Nombre de membres
présents : 5
Nombre de suffrages
exprimés : 6

VOTE :
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Agathe DEMAS

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours contentieux devant
le Tribunal administratif de
Clermont-Ferrand dans un
délai de deux mois à
compter de sa publication.
La juridiction compétente
peut notamment être saisie
via une requête remise ou
envoyée au greffe du
tribunal administratif ou par
l'application Télérecours
citoyen accessible à partir
du site www.telerecours.fr*

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juillet, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 juin 2025, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 03 juillet 2025 à 10h00, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

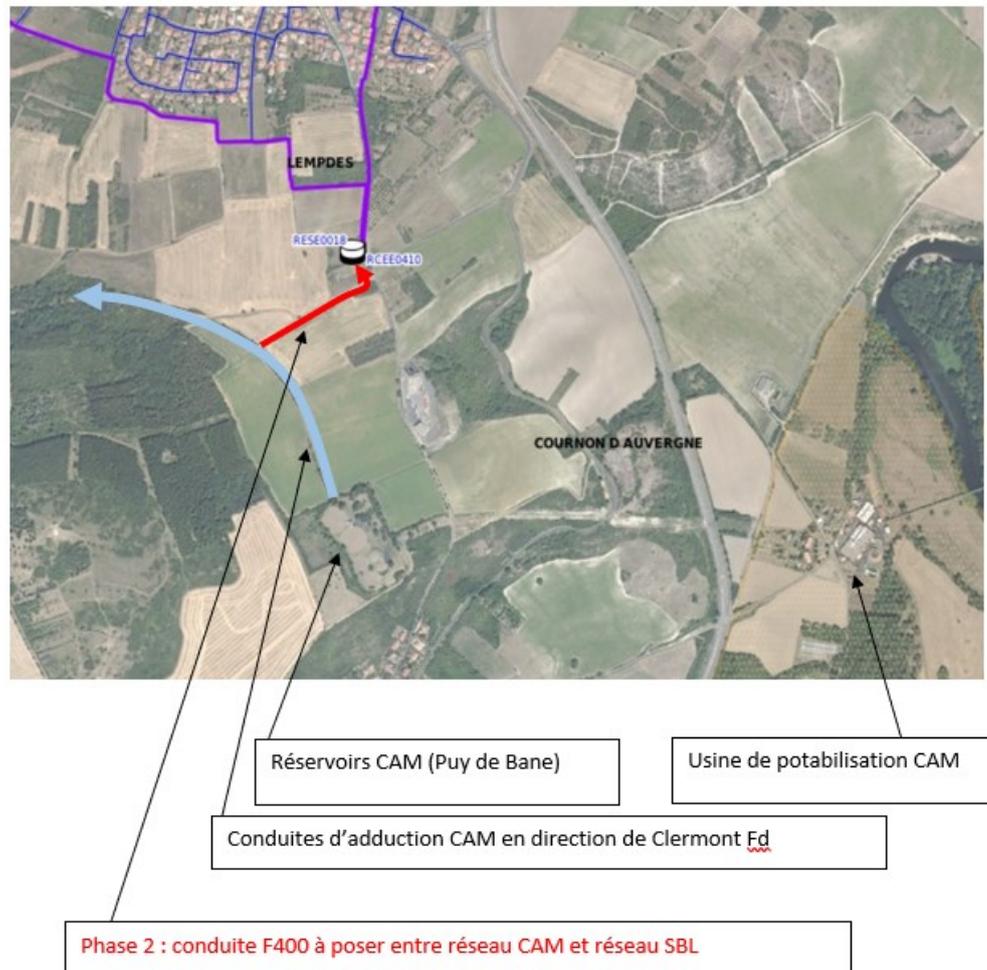
Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **EAU POTABLE – Interconnexion SBL-CAM : validation du projet, autorisation de demande de subvention et de signature du marché**

Monsieur le Président explique aux délégués que, dans un contexte de baisse progressive de la productivité des ressources de montagne, du risque d'abaissement du niveau de l'Allier (crise en 2023 au niveau du barrage de Naussac) et de sollicitation des collectivités voisines (CA Riom Limagne et Volcans, SIAEP Rive gauche de la Dore, SIAEP Plaine de Riom, ...) pour la mise en place de secours mutuels, le syndicat souhaite sécuriser son approvisionnement en eau potable sur les aspects quantitatifs et qualitatifs.

Le 31 janvier 2025, Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole (CAM), René LEMERLE, Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMAE) de la Basse Limagne et Raymond ASTIER, Président du Syndicat Mixte de l'Eau (SME) de la Région d'Issoire ont signé une Charte de Coopération et de Solidarité pour la Gestion Durable de l'Eau Potable.

Depuis de nombreuses années il a été identifié un point très intéressant pour réaliser une interconnexion entre le réseau de Clermont auvergne Métropole et le SMEA de la Basse Limagne. Cette interconnexion se trouve à la limite communale entre Cournon d'Auvergne et Lempdes.



Cette interconnexion va permettre de sécuriser la quasi-globalité du territoire du SMEA de la Basse Limagne et même l'extérieur de son périmètre d'intervention, puisque le SMEA de la Basse Limagne vend de l'eau au SIAEP Rive Gauche de la Dore, au SM Sioule et Morge et au SIAEP Plaine de Riom.

Ce projet se déroulera en 4 phases :

- **Phase 1 : Maître d'ouvrage CAM** : Réalisation du piquage sur la conduite Fonte 800 (Té + Vanne 400)
- **Phase 2 : Maître d'ouvrage SBL** : Pose de 400 m de conduite Fonte 400 mm entre le réseau CAM (F800) et le réseau F300 du SBL au niveau du réservoir de la déchetterie de Lempdes.
- **Phase 3 : Maître d'ouvrage SBL** : Réalisation d'un nouveau réservoir sur la commune de Lempdes (deux cuves de 1 500 m³).
- **Phase 4 : Maître d'ouvrage SBL** : Installation d'un surpresseur à Lempdes pour remonter l'eau jusqu'aux réservoirs de tête du SBL à Puy de Mur.

La CAM, de son côté, va déposer un dossier de demande de subvention pour la Phase 1 et réaliser les travaux assez rapidement.

Le SMEA de la Basse Limagne souhaite réaliser rapidement la phase 2. Pour ce faire le SBL va déposer une demande de subvention pour l'année 2026 au Conseil Départemental 63 avant l'été 2025 et solliciter l'autorisation de démarrage anticipé.

Le SMEA de la Basse Limagne souhaite réaliser dans la foulée la phase 3 (2026) et la phase 4 (2027).

Le SMEA de la Basse Limagne déposera donc d'ici fin 2025 une demande de subvention complémentaire pour la phase n°3 (études + travaux), afin de pouvoir lancer les travaux de construction du nouveau réservoir sur la commune de Lempdes courant 2026.

Le montant général du projet PHASE 2 s'élève à **226 200 € HT**.

Ce projet sera financé par le SMEA de la Basse Limagne, qui sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental 63, au titre de la sécurisation et de l'interconnexion à échelle élargie (30 % du montant HT, avec un plafond à 1 000 000 € HT de travaux).

DELIBERATION

Le Comité Syndical, les explications entendues et à l'unanimité, décide :

- *D'approuver le projet d'interconnexion SBL-CAM ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à déposer la demande de subvention pour la phase 2 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation travaux et à signer le marché correspondant après avis de la CAO.*

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.**

Le Président,
René LEMERLE

